

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

-----  
MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

-----  
DIRECTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE

## **MISE EN DEMEURE N°01**

**EURL KAHRA NOUR** dont le siège social Cité Benghazi CN° 13, Baraki-Alger titulaire au contrat N°38/2022 du 08/11/2022, portant sur l'adaptation et réalisation parking à étages à Tamentfoust/Alger, et compte tenu de :

- Retard enregistré par apport au planning d'exécution ;
- les réserves apparues sur les travaux réalisés, à cause du manque de la Main d'œuvre qualifiée ;
- le retard pour l'entame de certains travaux contractuels.

l'entreprise est mis en demeure, dans un délai de huit (08) jours, pour respecter les engagements contractuels, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets d'Infrastructure du Centre, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.